SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/
Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 13/06/2017

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. MORICEAU
M. JOUVE
M. PALLET
M. RAYMON
Mme GIGUET

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
Mme BOURGADE (FO)
M. HINDERSCHID (CGT)
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)
M. TEULIERAS (CGT)
M. WAY (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
M. SERRE (Solidaires)

1) Approbation des PV des 4 et 13 avril 2017 :

Les PV sont approuvés.

2) Bilan de la formation professionnelle 2016 :

Au sein de la DDFiP, les formations locales ont été animées par 27 agents en poste dans les différentes structures du département. 7 collègues ont été sollicités pour animer des formations à l'extérieur et notamment à l'ENFIP de Clermont-Ferrand.
Les agents ont bénéficié de 1090 jours de formation (contre 1 113 en 2015), soit une moyenne annuelle globale de 4,20 jours par agent, 82 % de nos collègues ont réellement suivi une formation (contre 76 % en 2015 et 88 % en 2014).

3) Perspectives sur le plan local de formation 2017 (pour avis) :

Le plan local de la formation prévoit 52 formations dont 25 sont des e-formations sachant que comme chaque année certaines ont déjà été annulées ou vont l'être comme celles sur le Prélèvement à la source (PAS).

Nous considérons que l'e-formation ne doit être qu'un complément à la formation technique en présentiel, et non une solution à bas coût comme cherche à la développer notre Direction Générale. De plus, beaucoup de collègues ont le sentiment de perdre en technicité. L'évolution incessante de nos métiers nécessiterait plus de formations techniques.

Pour ces raisons, nous avons voté contre ce plan de formation (Solidaires a également voté contre, la CGT pour).
De plus notre choix a été conforté par le fait que sur l'exercice 2016 prés de 22 % des inscrits n'ont pas débuté leur session de e-formation et 34 % n'ont pas déroulé l'e-formation jusqu'à son terme. On pointe bien là les limites de la e-formation.
Nous rappelons qu'une salle à Aurillac, Saint-Flour et Mauriac est affectée aux collègues, qui souhaitent suivre une de ces formations sur demande, auprès de la Direction.

4) Réorganisation des services en charge des missions domaniales et de la politique immobilière de l'Etat :

Le nouveau schéma d'organisation nationale nous a été présenté. Il est ainsi prévu la création de 11 pôles de gestion domaniale (PGD) et 59 pôles d'évaluation domaniale (PED) dans 59 départements contre 101 avant la réforme. Notre département dépendra d'une part du PGD de Lyon et du PED de Clermont-Ferrand.
Comme déjà indiqué dans nos précédents comptes rendus, la mission domaniale part de notre département qui ne conservera qu'un service local du domaine (SLD), composé d'un agent, en charge de la gestion domaniale courante.

De plus le transfert de la mission d'évaluation domaniale s'accompagne d'une augmentation des seuils de saisine des services domaniaux par les collectivités locales.
Concernant le dossier de la RN 122, globalement 80 % des dossiers ont été traités et les 2/3 des surfaces acquises. La Direction nous indique que la seule évaluatrice encore en activité jusqu'au 31/08 (date de fin de la mission domaniale dans le département) poursuivra cette activité au moins partiellement pendant quelques mois.
Nous avons évidemment voté contre cette réorganisation comme l'ensemble des organisations syndicales.

5) Examen des cahiers de consignes d'un agent technique :

La mise en œuvre de la nouvelle doctrine d'emploi des agents techniques a permis de mettre à jour le cahier de consignes correspondant à l'ensemble des activités de Christophe JOLY gardien concierge de la cité administrative.
Nous avons voté pour ce cahier de consigne qui permet de formaliser son emploi du temps et son activité. Le service RH informera l'ensemble des occupants de la cité administrative des nouveaux horaires de Christophe JOLY.

6) Point d'information sur la préfiguration du télétravail :

Un point d'étape sur le télétravail nous a été présenté. Nos trois collègues sont dans l'ensemble satisfaits de leurs situations. Un léger bémol concernant les responsables de services et les collègues restant en poste. La charge de travail liée à l'accueil tant téléphonique que physique est déportée sur les personnes restantes en poste.

7) Recrutement d'un apprenti :

Pour le Cantal, il est prévu un recrutement d'un apprenti au 01/09/2017 qui sera positionné au SIP-SIE de Mauriac. Les candidats, âgés de 18 à 25 ans, doivent transmettre CV et lettre de candidature au service des ressources humaines.

8) Démission d'un agent Berkani:

L'agent d'entretien de la Trésorerie de Mauriac a démissionné le 28/04/2017. Les heures libérées et non pourvues par les autres agents Berkani (non intéressés) ont été intégrées au marché public de prestations de nettoyage. Il n'y avait pas de possibilité d'engager un agent contractuel en remplacement.

9) Questions diverses :

- M. Moriceau nous informe que pour le moment il n'est pas prévu de restructuration dans le département (les projets sont au « frigidaire » dixit M. PARENT).

- Parallèlement, il nous informe du souhait de la Direction de transférer la Trésorerie d'Aurillac Banlieue dans les locaux de la Direction (rez-de-chaussée) début 2018. On peut s'étonner que les revêtements de sols de cette Trésorerie aient été changés il y a seulement quelques mois. Même si on ne peut parler de restructuration en tant que tel, dans les faits cela y ressemble fortement (fermeture de la caisse de la Direction, perte de proximité pour une partie des usagers des HLM,…).

- La journée d'accueil des nouveaux agents aura lieu le 04/09/2017.

Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Dominique Dejou, Sabine Bourgade et Xavier Antony.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

FO DGFiP SECTION DU CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :
PRENOM :
GRADE :
AFFECTATION :
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFiP
Fait à , le signature

66 *% de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt*